



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°180/2022**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 octobre 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 octobre 2022

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Michèle HOOGE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jennifer OBID, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Jennifer OBID, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Olivier JOUVE, Ghislaine DE VERDUZAN à Catherine PECASTAING, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Hervé GINOT à Daniel MOUCHETANT, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Alain POMMIER à Thierry VINCENT, Jean ROCHE à Alexandre PISSAS, Justine ROUQUAIROL à Anthony CELLIER, Vincent ROUSSELOT à Claire LAPEYRONIE,

**Absents/Excusés :** Eric AJASSE, Pascale BORDES, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## Objet : Pôle d'Echanges Multimodaux de Bagnols-sur-Cèze plan de financement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du projet de développement du service TER et en parallèle avec la réouverture de certaines gares situées sur le territoire rhodanien, la Région Occitanie a impulsé une dynamique auprès des territoires concernés. Cette démarche s'est traduite par la prise en charge à 100% des études préalables, jusqu'à la proposition financière.

**Considérant** qu'au regard de la compétence de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité et de sa volonté de dynamiser et de promouvoir la mobilité sur son ressort territorial.

Il est proposé dans un premier temps que l'Agglomération du Gard rhodanien assure la maîtrise d'ouvrage pour les deux projets PEM sur son territoire.

**Considérant** qu'après 2 réunions d'échanges techniques, les services ont abouti le 16 mai 2022 à une proposition, acceptée en réunion par les techniciens de la Région, ramenant la participation de l'agglomération à 30,5 % sur Bagnols et 27% sur PSE pour un total de 1 560 717 €. Cela représentait un financement supplémentaire de 401 690 € pour l'agglomération.

Un autre temps d'échange le 25 mai, les services de la Région nous ont transmis une nouvelle proposition, visant à établir à 38% la part de la Région sur le cumul des 2 PEM, soit 2 020 860 €. Cette nouvelle proposition impliquait un financement agglomération à hauteur de 33,8 % soit 1 797 192,72 € et représenterait un financement supplémentaire de 638 168 €.

**Considérant** que lors du COPIL du 12 juillet 2022, il a été acté le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
• Bagnols-sur-Cèze	3 523 002	Subvention	
• Pont-Saint-Esprit	1 795 051	- ETAT/DSIL : Plan de relance	760 000
		- Etat/AAP TCSP PEM	740 000
		- Région	2 153 811
		Agglomération	1 664 242
<b>TOTAL</b>	<b>5 318 053 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 318 053 €</b>

**Considérant** que cette question a été présentée en commission Mobilités du 4 octobre 2022,

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Président à déposer le dossier de demandes de subventions correspondant,

**D'AUTORISER** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire.

Le Président  
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **7 NOV. 2022**

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°180.2022 du 24 octobre 2022, page 2*